



Erreur de garantie de prêt (précision)

Par **acratie**, le **12/06/2009** à **09:21**

Veillez m'excuser, j'ai oublié de préciser qu'il s'agit d'un prêt immobilier, merci de votre attention.

Du 29 juillet 1999 à mars 2009 la MGEN nous a fait payer 2 garanties de prêt comme si nous avions cumulé un prêt depuis 94, puis un deuxième à partir de 1999, ce qui n'est pas le cas. Il s'agit bien sûr du même prêt qu'à partir de 1999 nous avons transféré du Crédit Agricole à la Caisse d'Epargne.

Cette erreur ne nous est apparue que récemment car :

- il y a eu un retard de transmission d'informations entre MGEN et Caisse d'Epargne en 1999, d'où confusion à l'époque.
- en l'absence de compte commun, nous avons des relevés différents de cotisations et chacun pensait cotiser pour l'autre.
- ce n'est que le dernier appel de cotisation qui, par sa forme, a mis clairement en évidence cette erreur.

Suite à une première réclamation, La MGEN nous a bien remboursé une somme mais dérisoire par rapport aux sommes dûes. Cette mutuelle n'a ensuite jamais répondu à nos nombreuses sollicitations, donc nous n'avons aucune explication sur ces sommes ni sur la suite à donner.

Que faire, quel recours, y a-t-il prescription concernant ce type de d'erreur?

Merci de me renseigner.

AC